

Vigilance Covid-19!

Pendant cette crise sanitaire si particulière, la municipalité de Thauron vous invite à rester prudent et à continuer de respecter avec précautions les gestes barrières !

Restez prudent, le virus circule toujours !



Taux de la taxe d'habitation

L'application de la réforme de la fiscalité locale et notamment le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été présenté au conseil municipal. Les taux d'imposition pour l'année 2021 seront les suivants :

- taxe foncière bâtie : 32,43%
- taxe foncière non bâtie : 48,85%

Malgré cette augmentation des taux d'imposition, le montant de votre impôt ne devrait pas augmenter.

THAURON - Info

BULLETIN MUNICIPAL n°26 – Avril 2021

Le mot du Maire

Mesdames, messieurs,

Chers administrés,

Voilà la 3^{ème} édition de notre Thauron Info depuis les élections municipales du mois de mars 2020.

Puisse ce petit journal être un lien entre vous tous et notre équipe municipale.

Espérant que la rédaction de nos petits articles suscitent chez vous des réactions, et sachez que nous sommes à votre écoute pour recevoir vos suggestions et nous aider à avancer dans la réalisation de nos projets pour l'intérêt communal.

Nous ne voyons toujours pas la fin de cette crise sanitaire interminable, qui bouleverse notre vie au quotidien, ainsi que nos relations sociales.

La campagne de vaccination qui a des difficultés à se mettre en place nous apparaît comme une lueur d'espoir.

En attendant des jours meilleurs,

Prenez soin de vous.

Monique CAILLAUD

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Le Bourg
23 250 Thauron
Tél : 05.55.64.59.08

Lundi 9 h – 12 h et 14 h – 17 h

Mercredi 9 h – 12 h et 14 h – 16 h

Vendredi 14 h – 17 h

Mail : mairie.thauron@gmail.com

Patrimoine

L'Eglise et le cimetière de Bonneville

Bonneville était connue sous le nom de Bonnavilla en 1447, Bonneville en 1554, Paroisse de Bonneville en 1635. En 1578, Bonneville était une succursale de Bosmoreau. Sa fête patronale était Saint-Barthélémy (D'après *Dictionnaire topographique, archéologique et historique*, A. Lecler, 1902).

En 1635, Bonneville était une ancienne paroisse annexe qui se composait de 4 villages : Combeauvert, La Trélonge, Lavaud et Lasino (La Cime) (d'après Andrée Louradour). L'église était pourvue de fonts-baptismaux ; elle possédait un reliquaire de cuivre, fait en forme de coffre où étaient d'après les habitants, des reliques de Saint Barthélémy. En 1790, Bonneville fût rattaché à la commune de Bosmoreau. Puis en 1814, Bonneville et 4 autres villages furent rattachés à la commune de Thauron.

L'Eglise de Bonneville mesure 12 m de longueur, sur 4 m 80 environ de large. Le plafond ne comporte pas de voûte, mais est un simple plafond en bois. Le sol se compose d'un simple dallage en pierre. Une seule porte d'accès située sur la façade Sud donne accès à l'édifice. Dans cette église, on ne trouve aucun élément décoratif, ni molure, ni aucun élément sculpté.

Seulement, à l'entrée de l'église sur la droite se trouve un bénitier de forme trapézoïdale. Pour séparer le chœur de la nef, une table de communion aux barreaux moulurés assez massifs. Dans le chœur, on peut observer une belle table d'autel en granit et deux pierres tombales au sol qui portent une croix et des lettres capitales gravées en creux, l'une portent les lettres : A.L.P et l'autre BD1710.

A l'Est de l'église, se trouve le cimetière de Bonneville (datant au moins de 1635). Récemment, dans ce cimetière, 36 tombes ont été recensées.



Etat civil

DECES M^{me} Arlette Soulagnon (Le Mas), décédée le 19 février 2021
Conseillère municipale de 1989 à 1995

Croix en Creuse



M^r Claude Royère est passionné par la recherche d'un élément précis du patrimoine creusois : les croix. En effet, la Creuse a conservé un nombre important de croix sculptées qui peuvent être en pierre, en bois, en fer, de toutes les époques. Elles étaient souvent érigées dans les cimetières, les carrefours, le long des chemins, voire en l'honneur d'une personne décédée, offrant d'ordinaire sur une face un Christ en croix, sur l'autre la vierge et l'enfant, accompagnée parfois de personnages.

M^r Claude Royère a ainsi photographié beaucoup de croix encore en place dans toutes les communes de Creuse, près de 2000 photos, qu'il a décidé de partager sur son site internet : <https://www.croixencreuse.com/>

Il s'est récemment intéressé à la commune de Thauron et a réalisé un inventaire de **19 croix** ! Elles sont toutes consultables sur son site internet et sont accompagnées d'une description.

N'hésitez pas à aller visiter son site internet et à lui communiquer toutes les informations qui pourrait l'intéresser sur ce sujet passionnant mais aussi, vous pouvez lui poser toutes vos questions !

Elections au mois de juin 2021

Les **élections régionales et départementales** initialement prévues en mars 2021 ont été reportées en juin en raison de la crise sanitaire. Elles auront donc lieu les **dimanches 20 et 27 juin 2021**.

Les électeurs français inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers régionaux lors des élections régionales et les conseillers départementaux lors des élections départementales. Les conseillers régionaux sont élus dans le cadre de la région, les conseillers départementaux sont élus dans le cadre du canton. Les conseillers régionaux et départementaux sont élus pour une durée de 6 ans. Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel. Pour chaque canton, un binôme de conseillers départementaux (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

Pour plus de renseignements sur le déroulement de ces élections, n'hésitez pas à aller consulter le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1958>

La date limite d'inscription sur les listes électorales est le **14 mai 2021**.

Si vous souhaitez **voter par procuration**, rendez-vous sur le site internet suivant pour vous inscrire : www.maprocuration.gouv.fr



En raison de la crise sanitaire actuelle, pensez à vous munir de votre masque, de votre stylo personnel et n'oubliez pas de respecter les gestes barrières ainsi que la distanciation sociale !

Les réalisations 2020

MATERIEL : Des achats de matériels ont été réalisés pendant l'année 2020, ils comprennent :

- le changement des volets de la mairie ainsi que le changement des convecteurs de la mairie, pour un montant total de 3838 € TTC, dont 1680 € de DETR
- le changement des volets du logement situé à côté de la mairie pour un montant de 4741 € TTC, dont 1508 € de DETR
- 6 tables pour la cantine ainsi qu'un four et un micro-onde pour un montant de 1540 €
- du matériel pour l'employé de commune (perche élagueuse, compresseur, karcher...)
- un ordinateur pour l'école d'un montant de 616 €

VOIRIE : Au cours de l'année 2020, plusieurs travaux de renforcement de la voirie ont été réalisés :

- la bordure de la route des Hautards a été réparée ainsi que deux tronçons sur la route de Fontaneix en grave émulsion, pour un montant de 7707 € TTC
- au mont de Transet, 500 mètres de route ont également été réparés pour un montant de 15066 € TTC, dont 4394 € de DETR
- la route du moulin de Villareix, pour un montant de 958 € TTC

Entretien des chemins : Merci !



Un grand MERCI aux personnes qui prennent soin d'ouvrir et d'entretenir les chemins dans les différents villages de la commune !

De la part de la municipalité, des habitants, et des groupes de marcheurs !

L'Association Communale de Chasse Agréée

Aux vues de la crise sanitaire actuelle, l'assemblée générale de l'ACCA ne peut se tenir pour l'instant. Elle aura donc lieu dès que se sera possible. L'information se fera par le journal local.

Numérotation des maisons

14

L'amélioration des services rendus aux citoyens de notre commune reste une de nos priorités. À cet effet, une action de numérotation des habitations a été effectuée et validée au conseil municipal du 15 Février 2021. Grâce à une adresse plus précise, et donc une meilleure localisation de votre domicile, nous contribuons à améliorer :

- VOTRE SÉCURITÉ (meilleure efficacité des services d'urgence, de gendarmerie)
- VOTRE DÉSSERTE (plus grande efficacité des services postaux et de livraison)
- VOTRE CONNECTIVITÉ (indispensable au déploiement de la fibre optique)

Ainsi, chaque habitation de notre commune fait l'objet d'une numérotation par arrêté du Maire en date du 26/04/2021. Cette numérotation sera à prendre en compte dans la rédaction de votre nouvelle adresse.

La plaque de numérotation de votre habitation vous sera offerte ; vous serez informé par courrier de sa livraison par notre agent communal et de la nouvelle formalisation de votre adresse.

Cette plaque devra être visible depuis la voie publique. Si besoin, notre agent communal sera à votre disposition pour la pose de cette dernière.

TOUJOURS A LA RECHERCHE DE PHOTOS ET DE TEMOIGNAGES SUR L'ECOLE DE THAURON

Le Comité d'Animation de Thauron envisage toujours de réaliser une exposition et peut-être un livret sur la vie à l'école de Thauron. Pour ce faire, nous aurons besoin de vous. Disposez-vous de photographies, avez-vous des témoignages, des anecdotes qui pourraient donner vie à cette exposition ?

RECONNAISSEZ-VOUS CES ENFANTS ET QUI ETAIT L'OURS ?

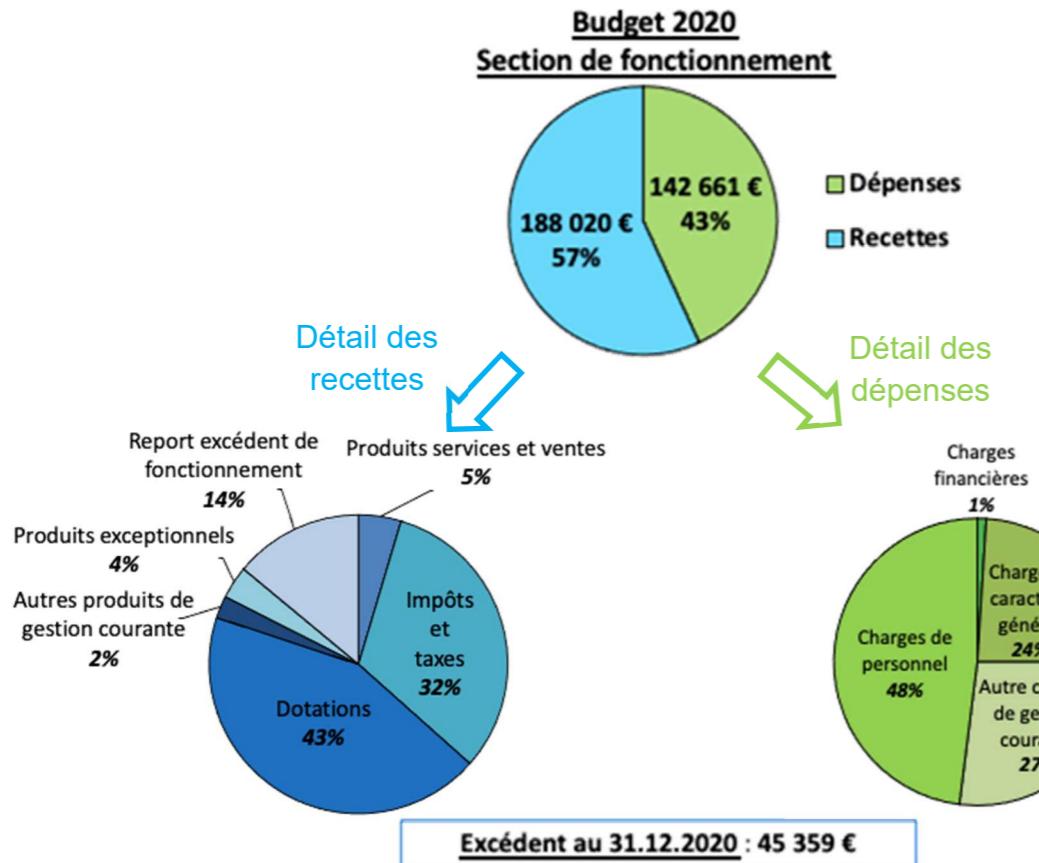


N'hésitez pas à nous contacter et nous pouvons aussi aller vous rencontrer.

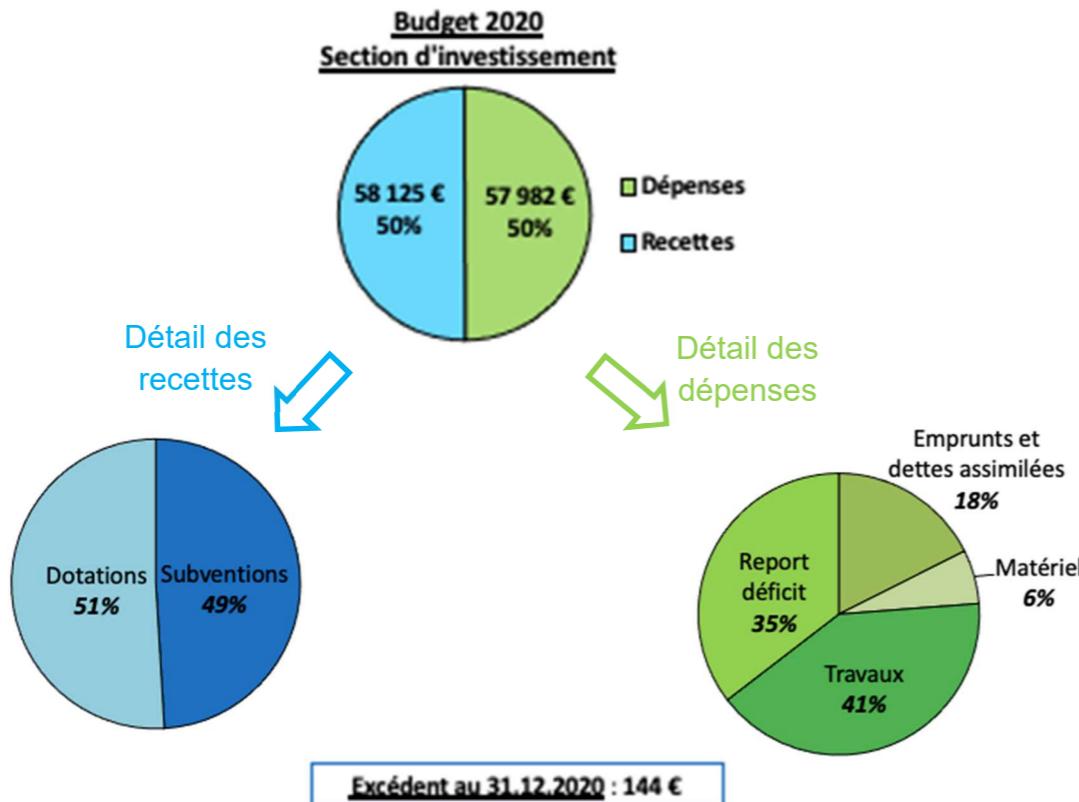
Coordonnées pour nous contacter : Secrétaire : Geneviève Dupont : 0555649344 ou 0674122004 et genevieve.dupont@orange.fr

BILAN : Budget de l'année 2020

Pour l'année 2020, le budget de la section de fonctionnement de la commune représentait 142 661 € de dépenses et 188 020 € de recettes, soit un excédent de 45 359 € au 31 décembre 2020.



Pour la section d'investissement de la commune, cela représente 57 982 € de dépenses pour 58 125 € de recettes, soit un excédent de 144 € au 31 décembre 2020.



Les projets 2021

MATERIEL : Le tracteur de la commune étant tombé en panne au début de l'année 2021 et n'étant plus fonctionnel, il a donc été décidé d'investir dans un nouveau tracteur, pour un montant de 36 900 € HT. Ce nouveau tracteur de marque Class, équipé d'une fourche, permettra de réaliser de nombreux travaux, comme l'élagage des haies et l'entretien des voies communales, passer la lame à neige, tracter la cuve à eau... L'achat d'une cuve à carburant à double paroi de 1500 L est prévu courant 2021 (devis de 1118 € HT).

VOIRIE : Des travaux de voirie sont prévus pour l'année 2021. Ils concernent le renforcement de la voie communale n°10 à La Chaize, pour un montant de 4128 € HT, dont 1651,2 € de DETR, soit un reste à charge à la commune de 2476,8 €.

RESTRUCTURATION DES CIMETIERES : Deux cimetières sont présents sur la commune de Thauron, un à Bonneville et l'autre dans le bourg de Thauron. Tous les deux sont des cimetières très anciens, sans plan pour le cimetière de Bonneville, et il s'avère que de nombreuses tombes sont en état d'abandon et sans droit.

Pour une bonne gestion des cimetières, il faut un plan à l'échelle conforme à la réalité du terrain pour pouvoir mettre à disposition des emplacements libres aux bonnes dimensions, un registre des inhumés et un registre des emplacements. Ces trois éléments font le lien entre les inhumés, les sépultures et les droits, qui permettent ainsi de délivrer les autorisations d'inhumations et d'exhumations. Le conseil municipal a pour projet de travailler avec la société Elabor spécialisée dans le domaine funéraire auprès des collectivités locales, afin qu'elle réalise un inventaire du terrain des deux cimetières, pour un montant de 6161,80 € HT (qui seront répartis sur 2 budgets).

Ces études vont permettre d'avoir des plans avec la durée des emplacements, de localiser les défunt et les concessions et ainsi de pouvoir établir les listes de reprise des emplacements.

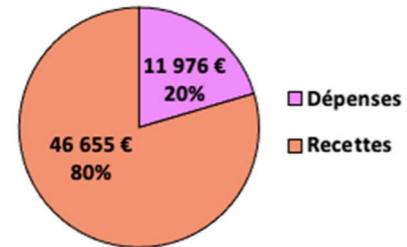
PROJET D'EMBELISSEMENT DU BOURG : Le conseil municipal réfléchit pour embellir le talus en face de l'école.

SUBVENTION FONCTIONNEMENT AU CCAS : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 600 € pour le Centre Communal d'Action Sociale de Thauron a été décidée à l'unanimité par le conseil municipal.

BILAN : Budget eau de l'année 2020

Pour l'année 2020, le budget de l'eau de la section d'exploitation représentait 11 976 € de recette et 46 655 € de dépenses, soit un excédent de 34 680 € au 31 décembre 2020. Pour la section d'investissement, 7 163 € de dépenses et 15 075€ de recettes, soit un excédent de 7 913 €, au 31 décembre 2020..

Budget eau 2020
Section d'exploitation



Excédent au 31.12.2020 : 34 680 €

Budget eau 2020
Section d'investissement



Excédent au 31.12.2020 : 7 913 €